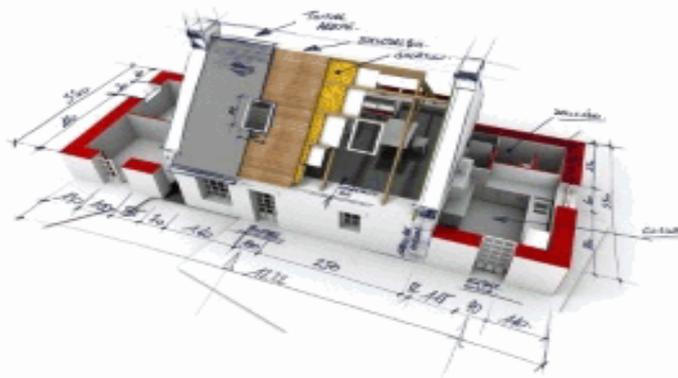


## Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Diagnostic réalisé conformément au code de la construction et de l'habitation, articles L133-4 à L133-6, articles R133-1 à R133-8, arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, la norme NFP 03-201 de février 2016.



## SOMMAIRE

### A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation du ou des bien(s)
- A-2 - Désignation du client
- A-3 - Mission
- A-4 - Opérateur du diagnostic

### B - Conclusion(s)

- B-1 - Catégorie de termites en cause
- B-2 - Identification des ouvrages, parties d'ouvrage ou éléments n'ayant pu être visités et justification
- B-3 - Volumes non visités et justification
- B-4 - Constatations diverses
- B-5 - Identification du ou des bâtiments et des parties de bâtiment visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)

### C - Moyens d'investigation

### D - Cadre juridique d'intervention

### E - Mission

### F - Conseil de bon usage

### G - Catégorie de termites en cause

### H - Reportage photographique

### I - Contrat de mission

### J - Plan(s)

### K - Annexes : Reportage photo, Certifications, attestation sur l'honneur, assurance

## PRÉSENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES AU NIVEAU DU BATI

Oui

## PRÉSENCE DE BATIMENT(S)/PARTIE(S) DE BATIMENT ET/OU D'OUVRAGE(S)/PARTIES D'OUVRAGE(S) NON VISITÉES

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

## A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

### A-1 DÉSIGNATION DU (OU DES) BIEN(S)

Adresse du bien : ...

14 Rue Trachel 06000 NICE

**Bâtiment :** ..... Non communiqué  
**Étage :** ..... Non communiqué  
**Références cadastrales :** ..... Non communiqué  
**N° de lot :** ..... Non communiqué  
**Désignation :** ..... Appartement de type T2 situé au 2ème étage - Lot 36

**Présence d'un accompagnateur:** ..... Donneur d'ordre  
**Nombre de niveaux (y compris vide sanitaires, combles...):** ..... Non communiqué  
**Mitoyenneté:** ..... Non communiqué  
**Interface avec le sol:** ..... Non communiqué  
**Occupation des locaux:** ..... Non communiqué  
**Bien meublé:** ..... Non communiqué

#### Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

**Traitements antérieurs contre les termites:** ..... Non  
**Présence de termites dans le bâtiment préalablement repérée:** ..... Non communiqué  
**Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006:** ..... Sans objet  
**Si copropriété règlement de copropriété présenté:** ..... Non  
**Plans fournis:** ..... Non

Le bien est situé dans une zone à risque délimitée par un arrêté préfectoral en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme.

## A-2 DESIGNATION DU CLIENT

### Propriétaire :

COMMUNE DE NICE  
5, RUE DE L HOTEL DE VILLE  
06300 NICE

### Donneur d'ordre :

COMMUNE DE NICE  
5, RUE DE L HOTEL DE VILLE  
06300 NICE

Ref donneur d'ordre : Lgt lot 36 - LS 407, 408 et 425

## A-3 MISSION

**Date de la mission :** ..... 15/09/2023  
**Référence mission :** ..... 002ER629135  
**Référence mandataire :** ..... Lgt lot 36 - LS 407, 408 et 425  
**Heure arrivée :** ..... 11:16  
**Heure départ :** ..... 11:54

## A-4 OPERATEUR DU DIAGNOSTIC

**Nom prénom :** ..... THEIL MATTHIEU  
**Certification n° :** ..... C2021-SE05-025  
**Certifié le :** ..... 28/06/2021  
**Certifié par :** ..... QUALIT'COMPETENCES – WI.CERT 16  
Rue Villars 57100 THIONVILLE

**Contrat d'assurance :** ..... HDI Global SE 76208471-30015

**Signature :** .....



## B - CONCLUSIONS

## B-1 CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE

**Présence d'indice d'infestation de Termites**

## B-2 IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET/OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS ET JUSTIFICATION

Volume, ouvrages, parties d'ouvrage	Motif de non visite
Néant	Néant

Conformément à la réglementation nous restons à disposition du donneur d'ordre pour mener les investigations complémentaires éventuelles.

## B-3 IDENTIFICATION DU (DES) BATIMENT(S) ET/OU PARTIE(S) DE BATIMENT NON VISITÉS ET JUSTIFICATION

Volume	Motif de non visite
Néant	Néant

Conformément à la réglementation nous restons à disposition du donneur d'ordre pour mener les investigations complémentaires éventuelles.

## B-4 CONSTATATIONS DIVERSES

### Constatations diverses détaillées:

La face des bois des structures, des plinthes, des lambris et des menuiseries en contact avec la maçonnerie ne sont pas accessible (Général)

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux de bois, isolation cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément, n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité. (Général)

Les parties d'ouvrages et éléments inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous faces de plancher n'ont pu être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction. (Général)

**B-5** IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT VISITEES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas).

Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation au jour de la visite
Vol 1 (W.C)	<b>Menuiserie</b> : Fenêtre (Dormant(s) / Ouvrant(s) bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (W.C)	<b>Menuiserie</b> : Porte (baguette)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (W.C)	<b>Menuiserie</b> : Porte (Dormant/ouvrant bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (W.C)	<b>Parois</b> : Mur (Enduit)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (W.C)	<b>Plancher</b> : Plancher bas (Revêtements de sol)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (W.C)	<b>Plancher</b> : Plancher Haut (Enduit)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre)	<b>Menuiserie</b> : Fenêtre (Dormant(s) / Ouvrant(s) bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre)	<b>Menuiserie</b> : Porte (baguette)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre)	<b>Menuiserie</b> : Porte (Dormant/ouvrant bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre)	<b>Parois</b> : Mur (Enduit)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre)	<b>Plancher</b> : Plancher bas (Revêtements de sol)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (Chambre)	<b>Plancher</b> : Plancher Haut (Enduit)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Cuisine)	<b>Menuiserie</b> : Fenêtre (Dormant(s) / Ouvrant(s) bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Cuisine)	<b>Menuiserie</b> : Porte (baguette)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Cuisine)	<b>Menuiserie</b> : Porte (Dormant/ouvrant bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Cuisine)	<b>Parois</b> : Mur (Enduit)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Cuisine)	<b>Plancher</b> : Plancher bas (Revêtements de sol)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Cuisine)	<b>Plancher</b> : Plancher Haut (Enduit)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Entrée)	<b>Menuiserie</b> : Porte (baguette)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Entrée)	<b>Menuiserie</b> : Porte (Dormant/ouvrant bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Entrée)	<b>Parois</b> : Mur (Enduit)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Entrée)	<b>Plancher</b> : Plancher bas (Revêtements de sol)	Absence d'indices d'infestation de termites.

Vol 4 (Entrée)	<b>Plancher</b> : <i>Plancher Haut</i> (Enduit)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Séjour/Salon)	<b>Menuiserie</b> : <i>Fenêtre</i> (Dormant(s) / Ouvrant(s) bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Séjour/Salon)	<b>Menuiserie</b> : <i>Porte</i> (bague) (bague)	<b>Présence d'indices d'infestation par les termites</b>
Vol 5 (Séjour/Salon)	<b>Menuiserie</b> : <i>Porte</i> (Dormant/ouvrant bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Séjour/Salon)	<b>Parois</b> : <i>Mur</i> (Enduit)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Séjour/Salon)	<b>Plancher</b> : <i>Plancher bas</i> (Revêtements de sol)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Séjour/Salon)	<b>Plancher</b> : <i>Plancher Haut</i> (Enduit)	Absence d'indices d'infestation de termites.

**Précision :** Le présent rapport ne peut nous engager en dehors des zones contrôlées énumérées ci-dessus ni en cas d'attaques ultérieures sur les parties non endommagées à ce jour.

## C - MOYENS D'INVESTIGATION

**Les moyens suivants sont nécessaires pour détecter une éventuelle présence de termites :**

### 1 - Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois visibles et accessibles;
- Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.);
- Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);
- Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

### 2 - Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

- Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

**NOTE :** L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

## D - CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION

- Loi n°99-471 du 8 juin 1999 tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages complété par l'ordonnance 2005-655 du 8 Juin 2005 relative au logement et à la construction..
- Décret n° 2006-1653 du 21 décembre 2006 relatif à la durée de validité des documents constituant le dossier de diagnostic technique et modifiant le code de la construction et de l'habitation.
- Décret n° 2006 - 1114 du 5 Septembre 2006 relatif aux diagnostics immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le CSP.
- Arrêté du 29 mars 2007 fixant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Selon la norme AFNOR n° NF P03 201 de février 2016.
- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

### Abords immédiats du bâtiment :

Bien que l'objet du présent constat vise exclusivement l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, la biologie et le mode de vie souterrain de nombreuses espèces de termites nécessitent, pour information, d'examiner les abords du bâtiment, dans les limites de la propriété objet de la mission qui nous est confiée.

Par conséquent, selon la norme NF P03 201, une inspection du périmètre externe de bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance par rapport à l'emprise du bâtiment est réalisée, dans la limite de la propriété.

### Préconisation :

Dans le cas où les conclusions de ce rapport ont révélé des désordres liés à des agents de dégradation biologique du bois, il appartiendra aux personnes intéressées de prendre l'avis d'un homme de l'art sur le bien fondé de réaliser un traitement approprié et de faire vérifier la résistance mécanique des bois mis en oeuvre.

## E - MISSION

- Contrôler si le bien concerné fait l'objet de présence ou non de termites. Les indices d'infestations des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NFP03-200.
- Ce rapport n'autorisant pas le contrôle destructeur, il porte uniquement sur les parties visibles et accessibles depuis l'intérieur des constructions le jour du contrôle, sans démolition, dégradations lourdes, sans manutention d'objets lourds (meubles, appareils électroménagers).
- Le présent rapport est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'ou s'est répandue l'attaque).

### Notes :

- Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Le technicien déclare n'avoir aucun lien susceptible d'entacher son indépendance, éthique ou déontologique, avec les professionnels intermédiaires à la transaction. Il effectue ce diagnostic en toute légalité.
- Dans le cadre d'un contrôle dans une copropriété, l'état parasitaire ne portant que sur les parties privatives, la clause d'exonération de garantie pour vice caché prévu par l'article 1643 du code civil, si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne pourra être stipulé que sur les parties privatives. Seul un état du bâtiment relatif à la présence de termites dans les parties communes de l'immeuble, annexé à l'acte authentique, constatant la réalisation de la vente, permettra de stipuler la clause d'exonération pour vice caché pour les parties communes.
- Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation au propriétaire de transmettre une déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L133-4 et R133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Conformément à l'article R 271-5 du CCH le présent rapport a une durée de validité de moins de 6 mois pour toute promesse de vente ou acte authentique de vente.

## F - CONSEILS DE BON USAGE

- Nettoyer les moisissures, en rechercher l'origine.
- Réparer toute fuite des réseaux d'eau.
- Remplacer le calorifugeage des canalisations détérioré.
- Reprendre les joints de baignoire, de bac de douche et évier altérés, moisis.
- L'eau de pluie et l'eau de sol ne doivent pas infiltrer la maison, supprimer les flaques d'eau.
- Nettoyer les bouches de ventilation empoussiérées, réparer les bouches cassées, nettoyer les orifices d'entrée et d'extraction d'air obstrués, réparer les moteurs défectueux (extracteur, insufflateur)
- Déposer les lames de bois, les plâtres... bombées, gonflées, soulevées, rechercher l'origine de l'humidité
- Végétation : Supprimer les herbes et végétaux installés à la base des murs. Elaguer les branches dont le feuillage fait de l'ombre au bâtiment.
- Gouttières, chéneaux : Réparer les défauts d'étanchéité, fissures. Nettoyer les dépôts, feuilles, boues, déchets divers.
- Egouts et regards d'évacuation des eaux pluviales, usées et vannes : Réparer les défauts d'étanchéité, fissures. Nettoyer les dépôts feuilles qui stagnent, ...
- Protections (zinc, plomb) des bandeaux et corniches : Réparer les pièces de recouvrement déformées, percées, corrodées.
- Maintenir un taux d'humidité optimal, dans l'air ainsi que sur les matériaux du bâti, l'excès d'eau produite par l'activité humaine doit être évacué.
- Eviter la rupture hydrique qui apparaît bien souvent à la suite de défauts d'entretien, de dégâts des eaux ou d'erreurs de conception lors de réhabilitations (enduits étanches intempêtes, obturations des ventilations, non-respect de l'équilibre originel de la construction).
- Eviter le stockage de bois et tous les matériaux contenant de la cellulose.
- En cas de traitement de charpente ancien, il est recommandé de vérifier toute nouvelle infestation. Tous traitements ayant une durée de validée.

## G - CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE

### Généralités

En France métropolitaine et dans les DROM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux).

### Catégories de termites présents en France métropolitaine

#### **Termites souterrains:**

A ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterrains sont identifiées (voir le fascicule de documentation FD X 40- 501) elles appartiennent toutes au genre Reticulitermes. : Reticulitermes flavipes, Reticulitermes lucifugus, Reticulitermes banyulensis, Reticulitermes grassei , Reticulitermes urbis.

#### **Termites dits de bois sec:**

Le genre Kaloterms - espèce Kaloterms flavicolis- est présent dans le sud de la France métropolitaine principalement sur le pourtour méditerranéen.

Le genre Cryptoterms est présent sur le territoire métropolitain où il est signalé de façon très ponctuelle.

### Catégories de termites présents dans les DROM

#### **Termites souterrains:**

Dans les Départements d'Outre-Mer, les espèces de termites souterrains provoquant des dégâts dans les bâtiments sont nombreuses et très actives. Les conditions climatiques favorisent leur développement.

On rencontre essentiellement trois genres :

- Coptoterms : Réunion, Guyane, Guadeloupe ;
- Prorhinoterms : Réunion ;
- Heteroterms : Guyane, Guadeloupe, Martinique.

#### **Termites dits de bois sec:**

Les espèces rencontrées appartiennent au genre Cryptoterms dans tous ces départements, et au genre Incisiterms aux Antilles.

#### **Termites arboricoles:**

Certaines espèces de termites à nids épigés (souvent sur les arbres) peuvent provoquer des dégâts importants. Elles appartiennent au genre Nasutiterms.

Nasutiterms : Guyane, Guadeloupe, Martinique

### Exemples d'indices d'infestation par les termites souterrains

Altérations dans le bois; termites souterrains vivants; galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions; cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos); orifices obturés ou non.

### Exemples d'indices d'infestation par les termites de bois sec

Altérations dans le bois; présence de féces; présence de termites vivants; cadavres ou restes d'individus reproducteurs.

### Exemples d'indices d'infestation par les termites arboricoles

Altérations dans le bois; termites vivants; galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions; cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos); orifices obturés ou non; présence de nid aérien.

## H - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Aucune photo ajoutée au dossier

## I - CONTRAT DE MISSION

### PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

**Propriétaire :**  
COMMUNE DE NICE  
5, RUE DE L HOTEL DE VILLE  
06300 NICE

**Donneur d'ordre :**  
COMMUNE DE NICE  
5, RUE DE L HOTEL DE VILLE  
06300 NICE

Accompagnateur: Donneur d'ordre

### DÉTAILS DU BIEN

**Adresse :** 14 Rue Trachel

**CP / Ville :** 06000 NICE

**Désignation du bien :** Appartement de type T2 situé au 2ème étage - Lot 36

**Référence Cadastre :** Non communiqué

**N° Lot :** Non communiqué

**Etage :** Non communiqué

**Nombre de logements :** Non communiqué

**Usage :** Autres

**Type de construction :** Non communiqué

**Date de construction :** Non communiqué

**Nombre de pièces :** Autre

### OBJET DE LA MISSION

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites. Réalisé conformément au code de la construction et de l'habitation, articles L133-4 à L133-6, articles R133-1 à R133-8, arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, la norme NFP 03-201 de février 2016.

### INFORMATION GÉNÉRALE

Le donneur d'ordre doit fournir une description suffisante des lieux (exemple : emplacement, surface, usage, accessibilité, plan, éléments de copropriété, etc.) ainsi que tous les documents (traitements, rénovation, présence de termites, notice technique de construction...). Le contrat de mission précise si le donneur d'ordre prévoit la présence d'une personne à titre contradictoire.

Le donneur d'ordre doit fournir un accès sécurisé à tous les composants des lieux pour lesquels le diagnostiqueur a été mandaté, seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées. Les moyens suivants sont nécessaires pour détecter une éventuelle présence de termites, examen visuel des parties visibles et accessibles, sondage mécanique des bois visibles et accessibles, toutefois l'intervenant n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils.

### DÉTAILS FACTURATION

**Coût mission TTC hors prélèvement :** voir bon de commande validé par le donneur d'ordre

**Coût unitaire d'analyse TTC :** voir bon de commande validé par le donneur d'ordre

**Date de l'intervention :** 15/09/2023

**Durée approximative :** 1h30min

### ENGAGEMENT CONTRACTUEL

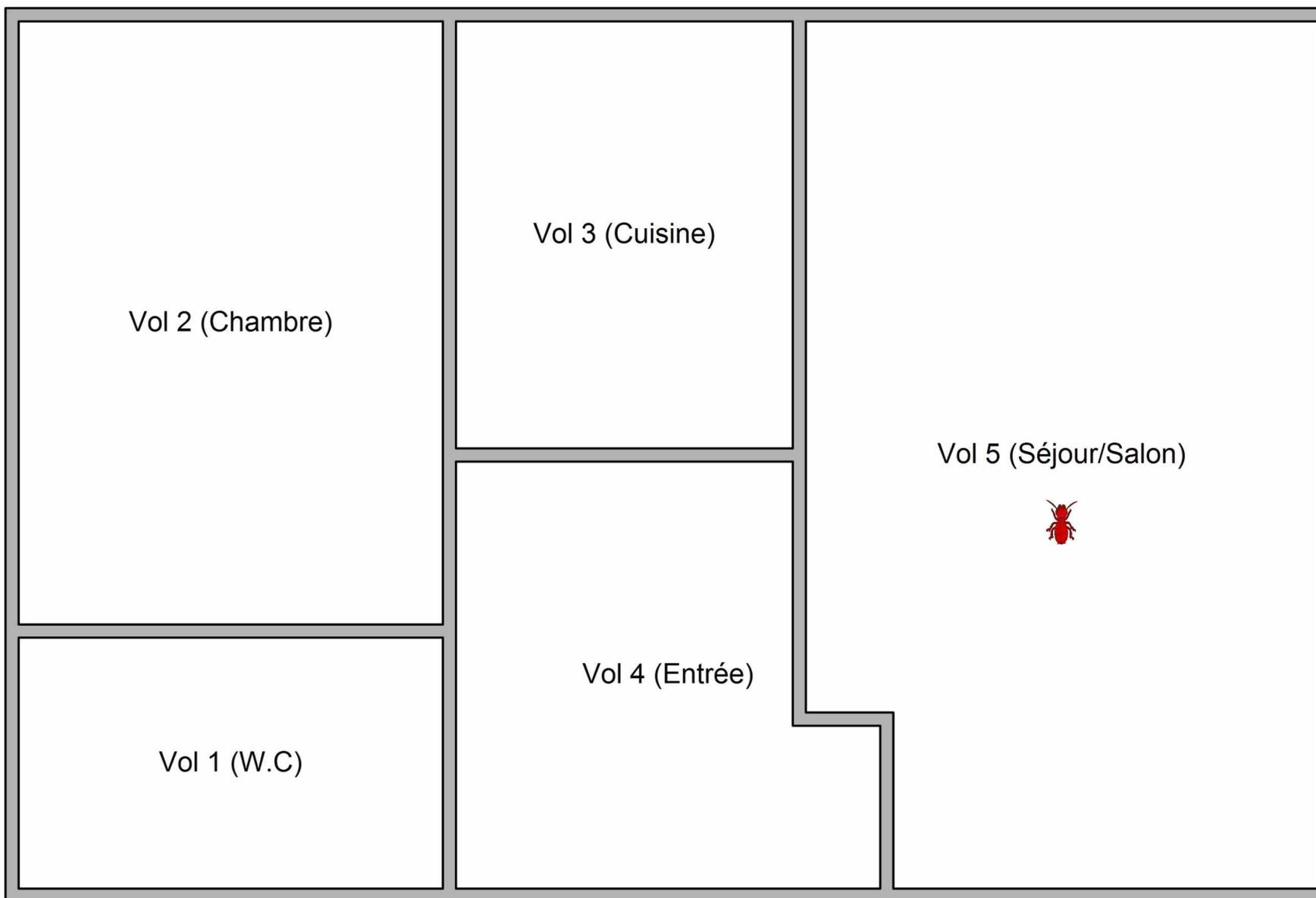
**Bon pour accord:**  
Le propriétaire ou son représentant

absent

Le 15/09/2023  
Le Technicien



## Plan de repérage: T 2 (Termite)



**ANNEXE: DOCUMENTS**

Assurance AC 2023 1/2

Assurance AC 2023 2/2

Tour Trinity  
1 bis Place de la Défense - CS 20298  
92095 Paris La Défense Cedex  
T : +33 (0) 1 44 05 56 00  
F : +33 (0) 1 44 05 56 99



**ATTESTATION D'ASSURANCE  
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense - 92035 Paris La Défense Cedex, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY SE, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY SE, Société européenne au capital de 121 600 000 EUR dont le siège est à Roderbruchstraße 26, 30655 Hannover - Allemagne - Registre de commerce de Hannover sous le numéro HRB 211924, Entreprise soumise au contrôle de Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Grauhofendorfer Str. 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Libre Prestation de Services, attestons que la société susdite

**VENTURA  
64 RUE CLEMENT ADER  
42153 RIORGES - FRANCE**

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° 76208471-30015 couvrant également toutes ses filiales dont :

- **AC ENVIRONNEMENT :**
- Les activités garanties sont notamment les suivantes :
  - Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP)
  - Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition
  - Examen visuel après travaux de retrait d'amiante
  - Stratégie d'échantillonnage et prélèvements d'air et de matériaux
  - Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
  - Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante
  - Etat parasitaire
  - Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP)
  - Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
  - Recherche et repérage du plomb avant ou après travaux, y compris démolition
  - Diagnostic de performance énergétique
  - Diagnostic Produits Matériaux Equipements et Déchets (PEMD)
  - Information sur la présence d'un risque de mètre
  - Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez")
  - Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance)
  - Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété
  - Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation)
  - Etat de l'installation intérieure d'électricité
  - Etat de l'installation intérieure de gaz
  - Tous Audits Énergétiques, y compris réglementaire
  - Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRI5)
  - Certificat de dédicence - Loi SRU
  - Mesure du Radon dans les bâtiments
  - Relevé de cotes et plan de l'existant en copropriété
  - Diagnostic Technique Global (DTG)
  - Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traitée
  - Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE)
  - Réalisation d'inspections dans le cadre du dispositif CEE (Investissements d'Économie d'Énergie)
  - Prélèvement d'eau en vue de l'analyse de la teneur en plomb
  - Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments
  - Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements localisés dans l'ancien (dispositifs Robien et équivalents)
  - Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
  - Diagnostic d'accessibilité handicapés
  - Etudes thermiques

- Formation des franchisés et partenaires et ce, dans le cadre de l'expertise en pathologie du bâtiment et de toutes expertises liées au bâtiment, à la construction ainsi qu'à toutes activités annexes ou connexes.
- Conception, développement de logiciels, progiciels, mise au point, développement et commercialisation de tous produits ou services informatiques télématiques et électroniques.
- Activités de services, prestations, conseil, audit et développement en lien avec ses activités digitales
- Activités concernant la formation professionnelle
- Développement, animation d'un réseau de franchise
- Relevés 3D et relevés de mesures et données techniques
- Réalisation de plans et nomenclatures
- Hébergement de données
- Repérage des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR)
- Réalisation de Plans Pluriannuels de Travaux (PPT) en copropriété

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Conforuds (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
<b>Dont</b>		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
<b>RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>		
Tous Dommages Conforuds (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
<b>Dont</b>		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2023 au 31/12/2023, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le jeudi 9 février 2023 - VL/SH/SJB

HDI Global Specialty SE  
T +49 511 9604 2989  
F +49 511 9604 4989  
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by  
Bundesanstalt für  
Finanzdienstleistungsaufsicht,  
Grauhofendorfer Str. 108,  
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,  
30655 Hannover, Germany  
Commercial Register Hannover, Germany  
Company Number HRB 211924  
Supervisory Board Ulrich Wieden-Chairman  
Executive Board Ralph Beutler-Chairman, Andreas  
Bierschenk, Thomas Stöckl, Richard Taylor



**Attestation AC 2023**

**QUALIT'COMPETENCES – WI.CERT 16 Rue Villars  
57100 THIONVILLE - C2021-SE05-025**



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

**WI.CERT  
CERTIFICATION DE COMPETENCES  
«Version 07»**

Décerné à : **THEIL Matthieu** Sous le numéro : **C2021-SE05-025**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/10/2021 Au 14/10/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 09/06/2022 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L271-4 et suivants, R271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 09/06/2022  
Par WI.CERT  
Responsable de certification



Dominique BESAGA



AC ENVIRONNEMENT - SIEGE SOCIAL  
8 Rue Clément Ader - CS 70264 - 42153 RIORGES  
T : +33 (0) 477 44 24 44 - F : +33 (0) 477 44 24 44  
www.ac-environnement.com

0033 0 800 400 100  
www.ac-environnement.com

WI.CERT - 16 rue Villars - 57100 THIONVILLE  
Tél : 03 72 52 02 42 - Email : certificats@wi-cert.com  
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF : 7120B \*SIRET 8288594600010



**ANNEXE: DOCUMENTS**

QUALIT'COMPETENCES – WI.CERT 16 Rue Villars  
57100 THIONVILLE - C2021-SE05-025



**WI.CERT**  
**CERTIFICATION DE COMPETENCES**  
«Version 07»

Décerné à : **THEIL Matthieu** Sous le numéro : **C2021-SE05-025**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>MENTION</b> )	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/10/2021 Au 14/10/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 09/06/2022 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>MENTION</b> )	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Déjà à Thionville, le 09/06/2022  
Par WI.CERT  
Responsable de certification

WI.Cert - 16, rue Villars - 57 100 THIONVILLE  
Tél : 03 72 52 02 45 - email : contact@qualitcompetences.com  
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF : 7120B N°SIRET 8288589360010

QUALIT'COMPETENCES – WI.CERT 16 Rue Villars  
57100 THIONVILLE - C2021-SE05-025



**WI.CERT**  
**CERTIFICATION DE COMPETENCES**  
«Version 07»

Décerné à : **THEIL Matthieu** Sous le numéro : **C2021-SE05-025**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>MENTION</b> )	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/10/2021 Au 14/10/2028
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 09/06/2022 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>MENTION</b> )	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 28/06/2021 Au 27/06/2028
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Déjà à Thionville, le 09/06/2022  
Par WI.CERT  
Responsable de certification

WI.Cert - 16, rue Villars - 57 100 THIONVILLE  
Tél : 03 72 52 02 45 - email : contact@qualitcompetences.com  
SARL au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF : 7120B N°SIRET 8288589360010